

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro PPR06-2023 accordant un certificat d'autorisation pour enseigne numéro 2022-3138 et deux permis de construction portant les numéros 2022-3137 et 2022-3139 pour la propriété située au 70, rue Simonds Nord, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 20 mars 2023, a adopté le premier projet de résolution numéro PPR06-2023 accordant un certificat d'autorisation pour enseigne numéro 2022-3138 et deux permis de construction portant les numéros 2022-3137 et 2022-3139 pour la propriété située au 70, rue Simonds Nord, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone commerciale portant le numéro FI01C (secteur au nord de la rue Principale, au sud du boulevard David-Bouchard Nord et de part et d'autre de la rue Simonds Nord), la délivrance d'un (1) certificat d'autorisation pour enseigne portant le numéro 2022-3138 et la délivrance de deux (2) permis de construction portant les numéros 2022-3137 et 2022-3139 afin de :

- permettre l'agrandissement du magasin Canadian Tire d'une superficie d'environ 2 500 mètres carrés. Cet agrandissement sera fait en lieu et place du centre de jardinage actuel, sur la propriété du 70, rue Simonds Nord, étant le lot numéro 1 063 291 du cadastre du Québec;
- permettre la construction d'une serre destinée au centre de jardinage localisé en cour avant, à l'intérieur de l'aire de stationnement;
- permettre quatre (4) entrées charretières ainsi que 398 cases de stationnement;
- permettre de l'entreposage extérieur pour le centre de jardinage en cour avant entouré d'une clôture partiellement ajourée à l'aide d'une toile;
- permettre un total de quatre (4) enseignes sur le bâtiment, dont certaines auront des superficies, longueur et hauteur supérieures aux normes permises;

Dans le cadre de ce projet, le propriétaire devra également respecter les normes relatives à la plantation d'arbres.

3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 19 avril 2023, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

5. Que ce projet de résolution ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450-776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 24 mars 2023.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier